

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2025

En présence de : Mesdames Nathalie Banes, Nicole Boyer, Marjolaine Charensol, Véronique Franceschi, Sylvie Jovillard, Christine Louis, Michele Ratton, Fabienne Rodet
Messieurs Laurent Aulas, Laurent Poudroux et Olivier Thevenet

Etaient absents excusés:

Mme Delphine Favre

Secrétaire de séance : Mme Christine Louis

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 juillet 2025, n'appelant aucune remarque ou correction, est adopté.

I-Délibérations à l'ordre du jour

- PLUi
- Rapport qualité de l'assainissement
- Communication du rapport d'activité annuelle du Pdt de la CCBPD
- Rapport qualité des ordures ménagères
- Mise à disposition de la salle d'animations pour les réunions électorales
- Arrêt du Schéma directeur des eaux pluviales
- Demande de l'Ecole de musique sur une subvention exceptionnelle

Délibération 2025-10 : Transfert de compétence PLU :

lors d'une précédente réunion du Conseil, Mme le Maire avait soumis le projet étudié au sein de la CCBPD suite aux exigences du SCOT et aux contraintes de la ZAN, de PLUi intercommunal : le conseil s'était exprimé défavorablement et cette décision avait celle adoptée par Mme le Maire lors du vote en conseil communautaire sur ce sujet. Les élus du conseil communautaire lors de la séance du 24 septembre dernier, se sont exprimés par 39 voix contre 11 défavorables et 2 abstentions en faveur du passage en PLUi. Cette décision communautaire, pour être effective, doit être entérinée (ou pas) par les conseils municipaux des 32 communes. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se positionner sur le PLUi.

En effet le transfert de compétence est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les 2/3 des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou au moins la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les 2/3 de la population totale de celles-ci. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Après en avoir une nouvelle fois débattu, le Conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert de compétence PLU à l'intercommunalité.

- Délibération 2025-11 : Arrêt du Schéma directeur des eaux pluviales :** Dans le cadre de la révision du Plu communal en cours de procédure, il a été réalisé deux études préalables
- l'étude et la réalisation de la carte des aléas arrêtée par délibération le 14 mars 2022
 - le diagnostic et l'élaboration d'un Schéma directeur des eaux pluviales. Les éléments et préconisations contenus dans ce document ont été intégrés dans la rédaction du règlement de notre futur PLU. Ce document sera une pièce annexe à notre futur PLU.

Le zonage des eaux pluviales doit être soumis à enquête publique. Il a été souhaité que celle-ci soit faite conjointement avec celle du PLU. Par ailleurs, le zonage doit également être soumis à une demande d'examen préalable à la réalisation d'une étude environnementale auprès de la DREAL. Cette procédure, dite de demande d'examen au cas par cas, vise à vérifier que le projet de zonage ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale, et constitue un préalable à la réalisation d'une enquête publique. Cette sollicitation a été faire le 2 octobre dernier.

Aussi, afin que ce schéma directeur des eaux pluviales puisse être soumis à l'enquête publique conjointement avec le Plu, le Conseil Municipal approuve le Schéma Directeur des Eaux pluviales élaboré par le Cabinet Réalités Environnement, tel que transmis à l'examen au cas par cas, et décide sous couvert de l'avis en attente de la DREAL, qu'il sera soumis à enquête publique aux dates prévues pour la révision du PLU communal.

Délibération 2025-12 : Mise à disposition de la salle d'animations pour les réunions électorales :

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre à disposition des listes de candidats aux prochaines municipales la salle des animations qui n'existe pas lors des précédentes échéances, et si celles-ci ont besoin d'une salle pour se réunir. La condition express est que les conditions d'accès soient identiques à toutes les listes qui en feraient la demande

Aussi, il est soumis au Conseil Municipal les conditions suivantes :

- Mise à disposition gratuite
- 1 réunion mensuelle exclusivement et (hors vendredi et WE) pour limiter les nuisances de bruits de réunion
- En soirée exclusivement pour laisser en journée la priorité à l'école et aux permanences autres (EVS, PLU...)

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération 2025-13 : Communication du rapport annuel du Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres-Dorées

Comme chaque année, le rapport du Président de la Communauté de Communes est adressé aux conseils municipaux des 32 communes pour une communication partagée.

Ce rapport a été communiqué au conseil municipal préalablement à cette séance, joint en pièce annexe à la convocation du conseil.

Après avoir pris connaissance des principales réalisations 2024 de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne quitus de la communication de ce rapport.

Délibération 2025-14 : Rapport annuel de l'assainissement

Actuellement 8 communes adhèrent à ce Syndicat qui couvre en 2024 sur la commune 303 abonnés. Sur notre commune 145 mètres de réseau séparatif eaux pluviales ont été réalisés en 2024 (1258 ml en 2023). La tarification dans le cadre d'une nouvelle construction pour l'accès au réseau collectif s'élève à 3400 euros, identique à 2023.

Il est rappelé que les indicateurs de performance du traitement de l'assainissement collectif sont très satisfaisants.

Côté SPANC, 71 installations sur la commune en dépendent. Le cout du contrôle s'élevait en 2024 à 94,82 euros TTC et celui pour les constructions neuves à 120,41 euros TTC et la vérification de l'installation à 165,57 euros TTC

Ces rapports ont été communiqués au conseil municipal préalablement à cette séance, joint en pièce annexe à la convocation du conseil.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne quitus de la communication de ce rapport.

Délibération 2025-15 : rapport annuel du traitement des déchets

Le traitement des déchets fait l'objet d'une compétence portée par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres-Dorées et est financé par la TEOM et la RSO.

Le bilan de la collecte et du traitement des déchets fait l'objet d'un rapport annuel soumis à la communication du conseil communautaire et des conseils municipaux. Ce rapport a été communiqué au conseil municipal préalablement à cette séance, joint en pièce annexe à la convocation du conseil.

Pour rappel, sur notre territoire communautaire, la collecte des déchets ménagers et emballages légers se fait en porte à porte, avec 9900 tonnes collectées en 2024 pour les déchets ménagers et 2100 tonnes pour les emballages légers. Sur ce dernier point, le taux de refus de 24% (en hausse sur 2023) reste à améliorer car il engendre des couts non négligeables pour la collectivité.

Cela représente 574 kg de déchets générés en moyenne par habitant sur la CCBPD. L'objectif fixé par le SRADETT est d'atteindre d'ici 2031 une moyenne annuelle par habitant de 494 kilos.

Le verre et les journaux sont en apport volontaire vers des bennes installées sur toutes les communes. Sur les déchetteries, il est à noter une augmentation de l'apport des déchets verts et il est rappelé la présence sur la déchetterie de St Laurent d'Oingt, d'une zone de réemploi.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne quitus de la communication de ce rapport.

Délibération 2025-16 Demande de l'Ecole de musique sur une subvention exceptionnelle :

Dans les pièces annexes à la convocation du conseil municipal figure une demande de subvention exceptionnelle de 400 euros soumise par l'Ecole de Musique du Val d'Oingt, suite à la baisse de 30% de la dotation annuelle du Département.

Compte-tenu des contraintes supportées par le budget municipal, et ne pouvant faire à toutes les sollicitations actuelles ou à venir d'associations qui viendraient à se retrouver par des baisses de financement de la région ou du département en difficulté,

Le conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention à l'Ecole de Musique du Val d'Oingt

II- Informations communiquées par Mme le Maire au conseil municipal

- Point avancement enquête PLU
- Locaux Ponts-Tarrets : 3 dossiers remis
- Point avancement projet Place + local appartement
- Atterrissage budgétaire
- Point avancement travaux Syder : renforcement du réseau sur les Ponts-Tarrets et la station « Super chargeur »
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Prestation Chambre d'Agriculture sur pb érosion eaux pluviales
- Date cérémonie des vœux

Point avancement enquête PLU : l'enquête publique est prévue du 20 décembre au 24 janvier 2026 12h00 avec 4 permanences publiques organisées dans la salle d'animation. En attente de validation des dates de permanences par le commissaire enquêteur.

Les Elginois seront informés par plusieurs moyens : bulletin communal, affichage panneau municipal, information Panneau Pocket, publications annonces légales, site internet communal, page Facebook.

Outre lors des permanences publiques, la consultation des documents constitutifs de cette enquête publique seront accessibles soit à la mairie (aux heures habituelles d'ouverture au public), soit via le site internet de la commune, soit via une plateforme dématérialisée. Les remarques/et/ou questions pourront être consignées soit directement auprès du Commissaire enquêteur lors de ses permanences, soit via un registre mis à disposition à la mairie, soit via la plateforme dématérialisée (avec une adresse mail dédiée).

Locaux Ponts-Tarrets : 3 dossiers de candidature ont été remis : 1 à un projet de magasin de diététique (gérante déjà installée sur Lozanne -franchise), 1 à un projet de réparation de vélos (porteur de projet habitant Pommiers), 1 à un projet de salle de gym « Pilates Reformer ». pour l'instant, pas de retour sur ces 3 dossiers (qui à chaque fois ont fait l'objet d'une visite du local)

Point avancement projet Place + local appartement : deux scénarios d'aménagement de la Place proposés par Eiffage et son architecte sont présentés au Conseil Municipal. Ces réflexions se sont appuyées sur le carnet d'orientations du Plan Paysage. Un RV avec Enedis est prévu le jeudi 30 novembre pour étudier les emplacements possibles des bornes vélos

Une proposition est soumise au Conseil Municipal toujours en lien avec le Plan Paysage et le réaménagement de la Place: le petit studio municipal affecté à Mme Chevalier, se libère suite à son décès. Il est proposé de conserver ce local de 25 m² pour l'affecter à un projet de petit café-épicerie-dépôt pain&journal (L'idée de ce projet est de le co-construire avec les commerçants de la commune : boulanger, épicerie....). L'animation de cet espace serait confiée à une personne que nous recruterions sur la base sur un temps partiel de 12h00 hebdomadaires qui pourrait assurer 3 ouvertures de ce lieu hebdomadaires et une permanence de la mairie. Nous avons une candidate : la directrice du centre de loisirs intercommunal de Létra qui cherche à compléter son temps de travail et qui pourrait nous apporter ses compétences en matière d'animation/lien social.

Après en avoir débattu, il est acté le recrutement sur un CDD (du 1^{er} décembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026) de cette candidate sur un forfait de rémunération de 644 euros. Cette période permettra de mesurer si ce petit lieu répond à un besoin. Dans le cas contraire, le studio sera remis à la location.

Atterrissage budgétaire : pour l'instant, les estimations budgétaires tiennent leurs enveloppes. Les fluides restent maîtrisés malgré l'arrêt du bouclier fiscal et grâce aux travaux de maîtrise énergétique. Mais le constat est que toutes les économies réalisées en fonctionnement atteignent leur seuil. Il ne sera pas possible de descendre en deçà de ce qui est budgété actuellement pour dégager des marges de manœuvre importantes en investissement.

Point avancement travaux Syder : renforcement du réseau sur les Ponts-Tarrets et la station « Super chargeur » : réception des travaux sur le renforcement du réseau a été réalisée. Reste encore une 2^{ème} phase consistant en la traversée de la RD 385 à hauteur de la boulangerie pour se raccorder à l'armoire situé à l'entrée de la Halle. Réunion de réception du chantier de la station Super Chargeur le 28 octobre.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : chaque commune est sensée être dotée d'un PCS, document synthétisant les process en cas de risque majeur (type inondation...) et d'un DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) qui résume pour les habitants l'attitude à adopter en cas de risques majeurs. Mme le Maire consacre sa journée du 28 novembre à l'élaboration de ce document avec préalablement un échange en visio . Il est prévu une **opération sur carte à la mairie le 17 décembre matin ouverte à tous les élus disponibles**

Prestation Chambre d'Agriculture sur pb érosion eaux pluviales : avec l'apparition récurrente d'orages dit « cellulaires », le phénomène d'érosion en lien avec le ruissellement des eaux pluviales se pose avec acuité sur le secteur du talweg situé en dessous du centre bourg et en direction de la voie du tacot.

Mme le Maire a sollicité la chambre d'agriculture du Rhône pour bénéficier de leur expertise dans ce domaine et préconiser des solutions naturelles mais pérennes : l'objectif n'est pas de stopper en période d'orages violents l'eau, mais d'en ralentir le flux et surtout d'en limiter fortement l'érosion. La proposition est la plantation de 3 à 4 rideaux de haies de certaines variétés de végétaux plantés de plus en serrés en fur et à mesure de la pente. Les financements sont étudiés par la Chambre d'agriculture. Le cout de la mission de la Chambre d'agriculture est de 450 euros pour la Commune

Date cérémonie des vœux : traditionnellement, la cérémonie des vœux sur la Commune est organisée le 1^{er} vendredi de l'année. En 2026, ce « vendredi tombe » le 2 janvier 2026. Mme le Maire demande l'avis au Conseil sur le choix de la date. Compte-tenu de la proximité avec les fêtes de fin d'année, la cérémonie des vœux est décalée au 9 janvier 2026

III. Informations diverses

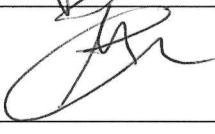
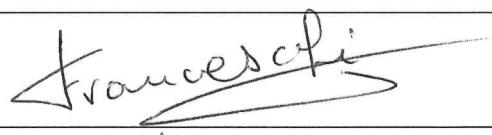
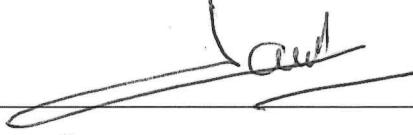
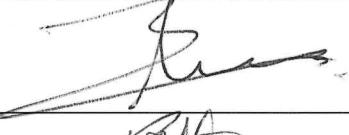
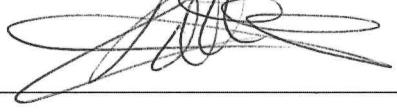
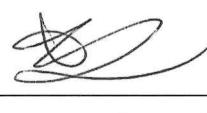
Activités du CMJ : Marjolaine Charensol rappelle que le CMJ lira un texte lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre. Par ailleurs, grâce à son implication au sein de l'Association « Demain, ici et maintenant », Marjolaine a pu faire bénéficier la commune de 3 nids de chauve-souris gracieusement. A voir les lieux pour les installer. M. Charensol propose de poursuivre ce travail en impliquant le CMJ sur la fabrication de nouveaux nids en sollicitant les habitants qui seraient prêts à en installer un chez eux.

Séance levée à 20H10.

Vise le 15/11/2025
secrétaire de séance Mme Louis Christine


CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

FEUILLE DE PRESENCE

NOM – PRENOM	SIGNATURES
AULAS LAURENT	
BANES NATHALIE	
BOYER NICOLE	
CHARENSOL MARJOLAINE	
FAVRE DELPHINE	Absente
FRANCESCHI VERONIQUE	
JOVILLARD SYLVIE	
LOUIS CHRISTINE	
POUDROUX LAURENT	
RATTON MICHELLE	
RODET FABIENNE	
THEVENET OLIVIER	